

RÈGLEMENT DE COURSE

CHAMPIONNAT DE LA MARTINIQUE 2024

SURFSKI | STAND UP PADDLE | PIROGUE

1. LE CHAMPIONNAT DE LA MARTINIQUE

Le championnat de la Martinique 2024 est une course longue distance en mer de type « Downwind », organisé par le Comité Régional de Canoë-Kayak de la Martinique.

Le championnat de la Martinique est ouvert aux surfskis, pirogues, stands up paddle et concerne tous les concurrents des catégories benjamins(es) à vétérans.

Le championnat de la Martinique est une course reconnue par la Fédération Française de Canoë-Kayak et des sports de pagaie (FFCK).

Le championnat de la Martinique 2024 aura lieu le Dimanche 23 Mai 2024 sur la côte atlantique de la Martinique (Trinité, Sainte-Marie)

2. COMITÉ DE COURSE

- **Responsable organisation :**
 - Laurent Edmond, 0696 07 40 40, lorenzo972@hotmail.com
- **Directeur de course :**
 - Se référer au responsable de l'organisation
- **Sécurité :**
 - Se référer au responsable de l'organisation
- **Chronométrage :**
 - Se référer au responsable de l'organisation

3. INFORMATIONS ET CONTACTS

- Facebook : <https://www.facebook.com/CRCKM>
- Contact du CRCKM :
 - Adresse mail : crckm972@gmail.com
 - Laurent Edmond (Président) : 0696 07 40 40
 - Medrick Lewis (Secrétaire Général) : 0650 84 96 01

4. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscription uniquement via le formulaire pour toutes les catégories.

NB : aucune inscription ne sera acceptée le jour de la compétition.

5. DROITS D'INSCRIPTION

- Licencié à la FFCK: 25€
- Non licencié à LA FFCK* : 35€

La date limite des inscriptions est au 10/06/2024 à 18h

Les droits d'inscription comprennent

- > Frais d'inscription
- > petit déjeuner
- > Dossard
- > sécurité sur l'eau
- > ravitaillement à l'arrivée
- > Repas après course

**certificat medical obligatoire*

6. CATEGORIES ET CLASSEMENT

Les podiums seront établis à la condition d'avoir un minimum de trois embarcations dans une même catégorie.

SURFSKI	K1	MINIMES CADETS JUNIORS SENIORS VÉTÉRANS 1 VÉTÉRANS 2+
PIROGUE	V1 / OC1	HOMME FEMME
STAND UP PADDLE	SUP	HOMME FEMME

La remise des récompenses se déroulera à l'issue des courses.
 Les trois premiers de chaque catégorie (femme et homme) recevront une médaille.

Un trophée récompensera le meilleur temps femme et homme au scratch.

7. PARCOURS

PARCOURS 1 (MINIMES SURFSKI + SUP)

- RDV 8H : PAIEMENT + REMISE DE DOSSARD
- 8H30 : BRIEFING
- DÉPART: ANSE L'ETANG (TARTANE) - DÉPART VERS 9H00
- ARRIVÉE : TOMBOLO (SAINTE-MARIE)

PARCOURS 2 (CADETS À VÉTÉRANS OC/SURFSKI)

- RDV 8H : PAIEMENT + REMISE DE DOSSARD
- 8H30 : BRIEFING
- DÉPART: ANSE L'ETANG (TARTANE) - DÉPART VERS 9H00
- ARRIVÉE : TOMBOLO (SAINTE-MARIE) - FERMETURE DE LIGNE

8. ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DES COMPÉTITEURS

- **Gilet homologué (50N)**
 - Obligatoirement porté durant la totalité de la course.
 - Les gilets à cartouche sont interdits
 - L'absence de port du gilet constaté pendant la course expose le coureur à la disqualification.
- **Leash**
 - Obligatoirement accroché entre le compétiteur et son embarcation durant la totalité de la course
 - L'absence du port du leash constaté pendant la course expose le compétiteur à une disqualification.
- **Moyen de communication étanche type téléphone portable**
 - VHF ou téléphone portable chargé, dans une pochette étanche plus de quoi s'essuyer les doigts pour utiliser un smartphone
- **Dossard**
 - Fourni par l'organisation
 - Devra être porté et visible pendant toute la course sous peine de disqualification.
 - Interdiction de masquer tout ou partie du dossard et de le découper
- **Autocollant orange**
 - Recommandé. Il devra être collé de façon visible sur la face active de la pagaie
- **Feu à main**
 - Pas obligatoire mais recommandé

9. FORFAIT / ABANDON

Les forfaits devront être signalés au plus tard 30 minutes avant le début de la manifestation.

Tout forfait signalé après cette limite sera sanctionné d'une pénalité de 5 €, payable par le club du concurrent démissionnaire fautif.

En cas d'abandon durant la course, le compétiteur devra contacter le responsable de sécurité le plus rapidement possible.

Un bateau de sécurité interviendra alors le plus rapidement possible auprès du compétiteur en difficulté.

Le compétiteur devra se signaler clairement en levant sa pagaie en l'air et faire des mouvements de droite à gauche et/ou utiliser son feu à main en cas de mauvaise visibilité.

10. SÉCURITÉ

Le « Championnat de la Martinique » fait l'objet d'une déclaration aux autorités compétentes, à savoir :

- La Mairie de Trinité
- La Mairie de Sainte-Marie
- Les Affaires Maritimes

3 bateaux moteurs seront exclusivement affectés à la sécurité sur l'ensemble de la manifestation.

Le port d'un gilet de sauvetage réglementaire est obligatoire pendant et à chaque épreuve.

Le port du leash est obligatoire pour toutes les courses en kayak surfski.

REMARQUE : En fonction des conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier le(s) parcours.

11. COACHING

Aucune consigne ne peut être donnée sur l'eau pendant les épreuves sous peine de disqualification du concurrent en course.

12. ASSURANCES

L'organisateur bénéficie de l'assurance en responsabilité civile avec la FFCK.

13. ENGAGEMENT

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.